

6 novembre 1805 (15 brumaire an quatorze)
Demande faite au tribunal pour exécution du commandement à Abraham Lavigne
concernant la rente qu'il doit à Marie Pourtaud

a monsieur le président
du tribunal civil de
l'arrondissement de saintes

marie pourtaud fille majeure, vû l'acte de vente consenty
en sa faveur,
par aBraham lavigne marchand mary d'anne
augraud, en l'acte du vingt six janvier
1794 reçu moreau notaire enregistré à saujon
le onze pluviose an deux, demande qu'il
vous plaise lui permettre de le ramener à
execution sous l'etendüe du présent tribunal

amand

Envoyé a saintes le 15 brumaire an 14
-. deux francs 20 cent

A-----

	B ^r	2f	20
	papier		28
	-----	2f	
--- dudit lavigne pour le ---- du presant pa----- compris les ports de lettres cinq francs N		4	<u>48</u>

A Monsieur le Président
du Tribunal civil de
l'arrondissement de Sainty.
Marie pourtaud fille moy.^r, d'û l'acte de vente. consenty
en sa faveur
par Abraham Lavigne marchand, Mary D'anne
au grand, par l'acte du vingt six janyer
1796, reçu Moreau no.^r en reg. à Loujan
le org.^r plusieurs au deor, Demande qu
vous plaise lui permettre de le ramener à
exécution sous l'étendû du présent tribunal.

Amant

www

Dû permis, Sainty ce quinze Brumaire
an quatre Mondou & / harery pour la forme du
présent.

Emm. Sainty le 15 Brumaire an 4
A. Deve fran L'écrit / Amant

Remise de la somme pour le tout
deffrunt parianting compris les
portés de lettres cinq francs R. &

Ban 27 20
18
M. Sainty 21
4 (48)